

Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/2020
ID : 085-258500446-20201216-2020_78_CS-DE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt, le seize décembre à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée,
Présents :	17	en session ordinaire,
Pouvoirs :	2	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	19	convocation adressée par M. le Président le 11 décembre 2020.

Présents : Mmes MM. Stéphane GUILLON, Président, Stéphane BOUILLAUD, 1^{er} Vice-Président, Lionel PAGEAUD, 2^{ème} Vice-Président, Gilles BOUTEILLER, membre du Bureau, Laurent DUPAS, membre du Bureau, Catherine MASSON-SOULARD, membre du Bureau, Sébastien ROY, membre du Bureau, Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Nicolas CELLIER, Jean-Claude CHEVALLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Jean-Paul RIVIÈRE, Marc TUDEAU.

Était absent et avait donné pouvoir : Mme MM. Joël BOBINEAU à Jean-Marie ARNAUDEAU, Anne HUETZ à Stéphane GUILLON.

Étaient absents excusés : MM. Gérard GUIGNARD, Francis RIVIÈRE.

Secrétaire de séance : M. Philippe DELAHAYE.

n° 2020-78-CS	VOTE DES TARIFS 2021 DE LA REDEVANCE INCITATIVE POUR LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
---------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2333-76,

Vu les Statuts du Sycodem,

Vu la délibération instaurant la redevance incitative,

Considérant le règlement de facturation de la redevance incitative de Sycodem,

Considérant le travail de la Commission de Gestion qui s'est réunie le 12 novembre 2020 pour réviser la grille tarifaire,



Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/20 SLOW

ID : 085-258500446-20201216-2020_78_CS-DE

Considérant les évolutions des charges d'exploitation relatives au traitement des déchets, annoncées par Trivalis ; ces évolutions à la hausse et de manière régulière sont liées :

- à des évolutions des tonnages : augmentation du tout-venant, par exemple. Le niveau de production d'ordures ménagères est bas mais les tonnages des déchets issus des déchèteries restent importants.
- à des effets conjoncturels comme la fiscalité de l'État sur l'enfouissement des déchets, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Une forte hausse s'engage à partir de 2021,
- à la baisse des reventes de matériaux, même en dehors du contexte COVID-19 qui a aggravé la situation. Les recettes de revente des matériaux sont sensibles aux variations des prix de reprise sur les marchés mondiaux (baisse du prix des plastiques triés, de l'aluminium, des papiers et des cartonnettes),
- à l'augmentation des tonnages de refus de tri (+ 95% depuis 2016),
- à des nouveaux marchés de déchèterie dont les prix ont été dégradés, notamment sur le bois.

Toutes ces évolutions auront un impact sur la grille tarifaire de la redevance incitative pour 2021.

La hausse de la fiscalité de l'État sur l'enfouissement des déchets, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) annoncée pour 2021 représente, pour le Sycodem Sud Vendée, un montant de +67 514 € et une nouvelle hausse annoncée pour 2022 estimée à 40 486 € pour 2022. Cette hausse est répartie sur les 27 000 redevables soit une augmentation +4 € à la ligne de prix « participation TGAP » portant cette participation à 10 €.

Par ailleurs, il est proposé un réajustement de l'abonnement au volume pour le 120 l dont le prix est trop éloigné de la réalité du coût de collecte en porte à porte des déchets ménagers qui se situe autour des 0,3 €/litre. L'augmentation de +4€ de l'abonnement par bac porte le coût à 0,1 €/litre. De la même manière, il est proposé un réajustement du prix des levées : +2 € sur les 120 l, 180 l, 240 l et 360 l et +5€ sur les 660 L. Cette correction permet d'avoir un prix unitaire moyen de la levée de 0,0295 €/litre (contre 0,0196 €/l auparavant).

La baisse du prix de rachat des matériaux issus de la collecte sélective et l'augmentation des tonnages de refus de tri (+95 % depuis 2016) pèsent lourdement sur le budget du Sycodem qui est contraint d'augmenter le forfait de collecte des emballages de +3 € par bac emballages.

La hausse des prix de traitement (nouveaux marchés) représente pour le Sycodem une augmentation de +114 653 € qui sont directement affectés à l'abonnement carte d'accès déchèterie & PAV soit une augmentation de +4 € par déposant ce qui porte l'abonnement «carte d'accès déchèterie & PAV » à 59 € par déposant.

Les tonnages de certains flux sont en nette progression entraînant par voie de conséquence une augmentation des coûts de traitement évalués à +20 000 €. Cette hausse est affectée au crédit d'accès déchèterie soit +0,5 € portant le crédit d'accès en déchèterie à 18,50 € par redevable.

De plus, les tarifs de dépôts de déchets en déchèterie pour les professionnels ont également été révisés afin d'inclure les différentes hausses déjà mentionnées précédemment.

Ainsi il est proposé les tarifs 2021 suivants :

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/20 SLOW
ID : 085-258500446-20201216-2020_78_CS-DE

REDEVANCE POUR LES MÉNAGES ÉQUIPÉS DE BACS ROULANTS

	120l	180l	240l	360l	660l
Abonnement accès aux services	31 €	31 €	31 €	31 €	31 €
Participation à la TGAP	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Abonnement par bac ou PAV selon volume	8 €	61 €	112 €	141 €	179 €
Forfait collecte des emballages ménagers par bac	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Abonnement "carte d'accès déchèterie & PAV"	59 €	59 €	59 €	59 €	59 €
Crédit levées (6 levées incluses)	7 €	10 €	14 €	20 €	37 €
Crédit dépôts en PAV (4 dépôts gratuits)	-	-	-	-	-
Crédit accès déchèterie (10 dépôts inclus)	18,5 €	18,5 €	18,5 €	18,5 €	18,5 €
Montant de la Part Fixe	148,50 €	204,50 €	259,50 €	294,50 €	349,50 €

Prix de la levée	5 €	6 €	7 €	8 €	14 €
Prix du dépôt en PAV au-delà des 4 dépôts gratuits	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €

Prix d'un accès en déchèterie	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €
-------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----

REDEVANCE POUR LES MÉNAGES ÉQUIPÉS EXCLUSIVEMENT DE CARTE D'ACCÈS ET UTILISANT LE SERVICE D'APPORT VOLONTAIRE

	80l AV
Droit d'accès aux services	31 €
Participation à la TGAP	10 €
Abonnement par bac ou PAV selon volume	25 €
Forfait collecte des emballages ménagers par carte	15 €
Abonnement "carte d'accès déchèterie & PAV"	59 €
Crédit dépôts en PAV (4 dépôts gratuits)	-
Crédit dépôts en PAV (26 dépôts inclus)	26 €
Crédit accès déchèterie (10 dépôts inclus)	18,5 €
Montant de la Part Fixe	184,50 €

Prix du dépôt supplémentaire en Point d'apport volontaire au-delà de 30 dépôts	1,5 €
--	-------

Prix d'un accès en déchèterie	6 €
-------------------------------	-----

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 085-258500446-20201216-2020_78_CS-DE

**REDEVANCE POUR LES PROFESSIONNELS &
COLLECTIVITÉS ÉQUIPÉS DE BACS ROULANTS
ORDURES MÉNAGÈRES ET DEPOSANT EN
DECHETERIE**

	120l	180l	240l	360l	660l
Droit d'accès aux services	31 €	31 €	31 €	31 €	31 €
Participation à la TGAP	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Forfait collecte des emballages ménagers par bac	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Abonnement par bac ou PAV selon volume	34 €	61 €	112 €	141 €	188 €
Abonnement "carte d'accès déchèterie & PAV"	59 €	59 €	59 €	59 €	59 €
Montant de la Part Fixe	149 €	176 €	227 €	256 €	303 €

Prix de la levée	5 €	6 €	7 €	8 €	14 €
Prix du dépôt en PAV (dès le premier dépôt)	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Prix d'accès en déchèterie	Selon « coût du dépôt en déchèterie »				

**REDEVANCE POUR LES PROFESSIONNELS &
COLLECTIVITÉS ÉQUIPÉS DE BACS ROULANTS
ORDURES MÉNAGÈRES**

	120l	180l	240l	360l	660l
Droit d'accès aux services	31 €	31 €	31 €	31 €	31 €
Participation à la TGAP	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
Forfait collecte des emballages ménagers par bac	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Abonnement par bac ou PAV selon volume	34 €	61 €	112 €	141 €	188 €
Montant de la Part Fixe	90 €	117 €	168 €	197 €	244 €

Prix de la levée	5 €	6 €	7 €	8 €	14 €
-------------------------	------------	------------	------------	------------	-------------

**REDEVANCE POUR LES PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITÉS
ÉQUIPÉS EXCLUSIVEMENT DE CARTE D'ACCÈS ET QUI
BÉNÉFICIE DU SERVICE D'APPORT VOLONTAIRE**

	80l AV
Droit d'accès aux services	31 €
Participation à la TGAP	10 €
Forfait collecte des emballages ménagers par carte	15 €
Abonnement par bac ou PAV selon volume	25 €
Abonnement "carte d'accès déchèterie & PAV"	59 €
Montant de la Part Fixe	140 €

Prix du dépôt en Point d'apport volontaire	1,5 €
---	--------------

REDEVANCE POUR LES PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITÉS ÉQUIPÉS DE BACS POUR LES BIODECHETS (unique service demandé)

	120l	240l
Droit d'accès aux services	31 €	31 €
Participation à la TGAP	10 €	10 €

Coût pour une levée	1,58 €	3,15 €
---------------------	--------	--------

REDEVANCE POUR LES PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITÉS QUI BÉNÉFICIENT DU SERVICE DE COLLECTE DE CARTONS (unique service demandé)

Droit d'accès aux services	31 €
Participation à la TGAP	10
Forfait annuel	175 €

COÛT DU DÉPÔT EN DECHETERIE POUR LES PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITÉS

Coût du dépôt en déchèterie	en €/m ³
Tout venant	45,27 €
Plastiques (rigides et souples)	12,63 €
Cartons Bruns	3,30 €
Bois	25,73 €
Déchets verts	8,96 €
Gravats	32,85 €
Polystyrène	7,55 €

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020 **SLOW**

ID : 085-258500446-20201216-2020_78_CS-DE

Plaques de plâtre	36,54 €
Déchets Diffus Spécifiques (DMS)	185,89 €
Soit en €/litre	0,19
Dépôts Sauvages	0,00 €

BACS DE PRÊT ORDURES MÉNAGÈRES POUR ÉVÉNEMENTIEL

	360l	660l
Droit d'accès aux services	31 €	31 €
Participation à la TGAP	10 €	10 €
Abonnement par bac selon volume	141 €	188 €
Forfait collecte des emballages ménagers par bac	15 €	15 €
Prix de la levée	8 €	14 €

BACS REFUSÉS ET COLLECTÉS EN OMR

	120l	180l	240l	360l	660l
Prix de la levée pour les ménages	5 €	6 €	7 €	8 €	14 €
Prix de la levée pour les professionnels et collectivités	5 €	6 €	7 €	8 €	14 €

AUTRES TARIFS

Carte de 5 entrées en déchèteries pour les usages ponctuels	30,00 €
Carte d'accès (supplémentaire ou cassée ou perte/vol)	5,00 €
Non restitution de carte d'accès	15,00 €



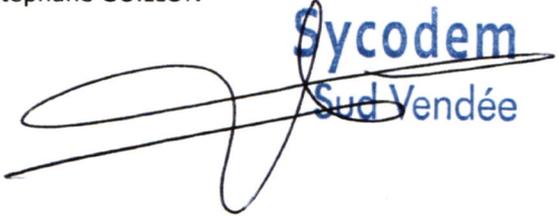
Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 28/12/20 
ID : 085-258500446-20201216-2020_78_CS-DE

Serrure cassée ou maintenance ou installation	40,00 €
Pénalités pour non-déclaration volontaire, déclaration erronée, refus de bac y compris refus du bac jaune suivant la règle de dotation, refus du badge sans justificatif valable	301,00 €
Facturation des déchets des gens du voyage collectés en benne :	
Mise à disposition d'une benne.....	Gratuit
Transport d'une benne ampliroll (€/h).....	70,00 €
Traitement des déchets (€/T).....	127,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les modalités tarifaires pour la redevance d'enlèvement des déchets, telles que décrites ci-dessus, à compter du 01 janvier 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
pour extrait conforme, Fontenay-le-Comte le 23 décembre 2020,
Le Président, Stéphane GUILLON



[Handwritten signature]